

Nantes, le 9 février 2023

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU VENDREDI 10 FÉVRIER

Réseau vélo métropolitain : des aménagements vélo et piéton se concrétisent entre Rezé et Les Sorinières

Nantes Métropole s'est fixé comme objectif que 12 % des déplacements se pratiquent à vélo sur son territoire, à horizon 2030. Elle crée pour cela un réseau vélo métropolitain avec, d'ici 2026, 50 kilomètres supplémentaires de voies cyclables lisibles et sécurisées. La collectivité a voté en février 2021 la création du réseau vélo métropolitain qui a pour objectif d'accompagner les habitantes et habitants à réduire l'usage de la voiture solo au bénéfice du vélo avec des aménagements performants. Des études ont été menées depuis 2020 pour prioriser les aménagements : ce sont ainsi 5km de nouvelles pistes cyclables qui vont voir le jour, d'ici 2026, entre Rezé et les Sorinières. Le financement et le programme des travaux seront définis au Conseil métropolitain du 10 février 2023. À noter également que le Bureau Métropolitain du 26 janvier 2023 a voté pour réaménager 4km d'axes cyclables d'ici 2024 sur le boulevard des Pas Enchantés à Saint-Sébastien-sur-Loire.



Un réseau magistral pour favoriser la pratique du vélo sur tout le territoire

D'ici 2026, 50 kilomètres supplémentaires de voies cyclables seront créés pour permettre des déplacements cyclables performants sur l'ensemble du territoire. Ces voies magistrales qui constituent l'armature du réseau seront complétées par d'autres aménagements qui permettront de se déplacer à l'intérieur des communes et des quartiers. À

terme, le réseau vélo permettra de favoriser et inciter les déplacements à vélo, de réduire les temps de trajet, d'améliorer le confort et la sécurité des cyclistes. Il s'agit aussi de répondre aux objectifs du Plan de Déplacements Urbains (PDU 2018-2027, horizon 2030) et aux enjeux de la Feuille de route Transition énergétique votée par les élus en février 2018.

Les prochains aménagements prévus

5km de nouveaux axes cyclables entre Rezé et les Sorinières

Nantes Métropole va créer un itinéraire magistral cyclable continu et sécurisé depuis la place des Martyrs de la Résistance à Rezé jusqu'à l'avenue du Sud aux Sorinières, connectée à la commune du Bignon. Des aménagements sont également prévus pour une meilleure régularité de la ligne Chronobus C4 qui compte près de 10 000 voyageurs/jour.

Ces aménagements permettront :

- d'assurer une continuité cyclable dans le prolongement des axes déjà réalisés sur la partie nantaise au niveau de Pirmil et sur l'avenue de la Libération à Rezé ;
- de proposer un itinéraire lisible, direct et sécurisé pour les cyclistes qui se déplacent quotidiennement entre les 2 communes ;
- d'engager des réflexions sur les plans de circulation et sur l'organisation du stationnement ;
- de garantir la performance de la ligne Chronobus C4.



Cette opération est prévue en deux temps :

- 1) des travaux d'amélioration de la performance de la ligne C4 (avec notamment la création d'un couloir de bus et l'adaptation de plusieurs arrêts) et des réaménagements pour accueillir l'axe magistral cyclable sur différents secteurs entre l'avenue de la 4^e République et la route des Sorinières à Rezé, ainsi que l'avenue du Sud aux Sorinières. Ces travaux seront soumis au vote des élus lors du Conseil métropolitain le 10 février, le montant prévisionnel est estimé à **9,1M€ TTC, dont 500 000€ HT dédiés à la ligne C4** ;
- 2) il est prévu, dans un second temps, le réaménagement d'un axe cyclable entre la rue de Nantes et l'avenue du Sud aux Sorinières.

4km de voies cyclables réaménagés à Saint-Sébastien-sur-Loire

L'axe cyclable magistral situé sur le boulevard des Pas Enchantés à Saint-Sébastien-sur-Loire a également été retenu, suite aux études de faisabilité, pour être requalifié et garantir une piste cyclable d'une largeur minimale de 3m avec un revêtement roulant et confortable. Il sera ainsi continu, lisible, sécurisé et reliera la porte de Goulaine à la côte de Saint-Sébastien à Nantes. Ces réaménagements, votés lors du **Bureau métropolitain du 26 janvier 2023**, permettront aussi de sécuriser et rendre plus confortables les cheminements piétons adjacents à la piste cyclable tant en largeur qu'en qualité de revêtement. L'enveloppe financière prévisionnelle liée à cette opération représente **2,4M€ TTC**.